

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

Affichage et convocation : 23.02.2022

Réuni sous la présidence de Monsieur DEDION Bruno, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Béatrice AUTIER, Nicolas JACQUEMAIN, Alexandre PIERMEE, Thierry LEVERT, Fabrice BARBAISE, Patrick SERGEANT, Alice NOWAK.

Absentes excusées : Mmes Marie-Paule CARRE-VERITA, Aline THIOLIERE ;

Absente non excusée : Mme Gwenaëlle GAREL.

Pouvoirs : de Mme Marie-Paule CARRE-VERITA à M Bruno DEDION
et de Mme Aline THIOLIERE à M Eric DE CARLI.

Secrétaire de séance : Mme Noëlle COHIDON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2021

INFORMATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations utilisées sur les points 4, 6 et 8 des délibérations des 04/07/2020, 21/09/2020 et 02/11/2020.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 :

Associations	Subventions 2022
ACPG-CATM 41 membres	360 € à l'unanimité (M DE CARLI Eric n'a pas participé au vote)
A.S.PRIX 290 licenciés	50 000 €. Voté par 12 voix pour et 1 abstention (A. PIERMEE). M Alain SOHIER n'a pas participé au vote.
SIERRA ALPHA 39 adhérents	483 €. Voté à l'unanimité (M Alain SOHIER n'a pas participé au vote)
Le Cochonnet Pirisien 58 licenciés	668 €. Voté à l'unanimité. Mme Alice NOWAK et M Alain BEAUFEY n'ont pas participé au vote.
S'CALE	200 €. Voté à l'unanimité.
Le Secours Catholique	0 €. Voté à l'unanimité
La Prévention routière	0 €. Voté à l'unanimité
Ecole de Prix-lès-Mézières pour les voyages	5 000 €. Voté à l'unanimité

ENCHERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : AUTORISATION AU MAIRE POUR

ACHATS : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à se rendre sur « Agorastore »

ou autres sites des enchères en ligne des biens des mairies, des organismes publics et des grandes entreprises pour achats jusque 15000 €.

Les membres de l'intercommission avaient émis un avis favorable.

ACHAT DE MATERIEL POUR LA POLICE MUNICIPALE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'équiper le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipal de Prix-lès-Mézières de matériel comme suit : un « Manuhrin » (revolver), d'un bâton de défense et d'un aérosol 500 ml de l'ordre du 127 € ttc, d'un cinémomètre laser (pour le contrôle de vitesse) sur devis de 4820.40 € ttc et d'une caméra corporelle de l'ordre de 80 à 150 € ttc.

Avis favorable des membres de l'intercommission.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance pour le terminal portatif de radiocommunication et pour la caméra piéton.

Avis favorable des membres de l'intercommission.

DESAFFECTATION ET CESSION CHEMIN DU REPOSOIR, ENQUETE PUBLIQUE :

Suite à sa délibération du 13.12.21, le Conseil Municipal constatait la désaffectation du chemin rural et décidait de lancer la procédure de cession du chemin et de la parcelle AB172 en demandant à M le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Par arrêté municipal du 23 février 2022, l'enquête se déroulera du 14 au 28.03.22 inclus. Le commissaire enquêteur désigné est M GRASMUCK Jean-Paul géomètre retraité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suivant les dispositions des articles L 161-10-1 et R 161-25 et suivants du code rural confirme la réalisation d'une enquête publique avec la nomination de M GRANSMUCK Jean-Paul, commissaire-enquêteur demeurant 8, rue du Four à Bazeilles et autorise M le Maire à signer tous documents nécessaires.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FIPDR, PDASR, AGENCE DE L'EAU et ADEME :

A l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions suivantes :

FIPDR (Fds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) et **PDASR** (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) : pour les plots lumineux secteur écoles (44 plots à 41 € ttc)
De l'Agence de l'Eau et de l'ADEME : pour une noue (sorte de fossé peu profond et large végétalisé) rue de Fagnon.

Avis favorables des membres de l'intercommission.

TRAVAUX VOIE VERTE : APPEL D'OFFRES :

Suite aux délibérations en date des 31/03/2021 et 13/12/2021 pour la réalisation d'une voie verte le long de la Meuse,

suite à l'avis d'appel à la concurrence lancé le 15/12/2021 ,

suite à la négociation avec tous les candidats,

Après lecture de l'analyse des offres et après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient pour l'offre 1 VOIRIE, l'entreprise URANO pour une offre de 259 475.75 € HT et 311 370.90 € TTC.

Par 13 voix pour et 1 contre (M Patrick SERGEANT), le Conseil Municipal retient pour l'offre 2 AMENAGEMENT PAYSAGER, l'entreprise ID VERDE pour une offre de 29 093.64 €HT et 34 912.37 €TTC.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés et le charge de mener la procédure à terme.

ESPACE HABITAT : LOTISSEMENT DES HARQUETTES :

* rétrocession de la voirie, des espaces verts et des différents réseaux : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de cette rétrocession après que les travaux suivants soient effectués : finition de l'enrobé sur le trottoir de la route de Warnécourt suite aux raccordements des fluides et réalisation d'une émulsion gravillonnée sur le cheminement piéton en stabilisé, pose de 2 barrières en quinconce face au poste électrique pour limiter le passage des 2 roues mobilisées.

Proposition est faite de mise en œuvre d'une voie partagée à l'intérieur du lotissement.

Les réseaux d'assainissement et eaux pluviales devront être validés par Ardenne Métropole.

Les membres de l'intercommission avaient émis un avis favorable

*cession et vente par Espace Habitat à la Commune : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession par Espace Habitat à la Commune du terrain situé entre les parcelles 1 (lot 5) et 2 (lot 6) d'environ 230m2 dans le cadre de la rétrocession des espaces communs du lotissement et à vendre à la Commune la parcelle 1(lot5) d'une superficie de 516 m2 au prix de 41 745 €.

Cette vente sera réalisée par acte administratif.

Avis favorable de l'intercommission.

ATTRIBUTIONS COMPENSATRICES D'INVESTISSEMENT ARDENNE METROPOLE 2020 ET

2021 : Compte-tenu d'attributions de compensation provisoire en 2020 et 2021, à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise les régularisations et ouvre les crédits au compte 2046 , comme suit : sur 2020 : 3016 € et sur 2021 : 3016 €, soit 6032 € au compte 2046.

Avis favorable de l'intercommission.

QUESTIONS COMPTABLES : EFFACEMENT DE DETTES :

Compte-tenu de l'impossibilité par le comptable de recouvrer certains titres pour surendettement et effacement de dette par décision du Tribunal, à l'unanimité le Conseil Municipal présente ces titres en effacement de dette en 2022 en les mandatant au compte 6542 (créances éteintes) pour la somme de 4732.65 € avec ouverture de crédits.

PERSONNEL COMMUNAL , CREATIONS DE POSTES :

Suite à l'avancement de grade de 2 agents, à l'unanimité, le conseil Municipal crée, à compter du 01/03/2022 :

*un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe

*et un emploi permanent à temps non complet (20/35^e) d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe,

*et précise que les crédits seront inscrits au budget

Avis favorable des membres de l'intercommission

ARDENNE METROPOLE : *CONVENTION D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES « JETONS

MOINS ET TRIONS CE QU'IL RESTE » :

Compte-tenu qu'Ardenne Métropole a pour objectif de réduire la production de déchets en développant une politique concertée et globale de prévention et de valorisation des déchets, compte-tenu de sa volonté d'engagements réciproques avec ses communes membres, au travers d'une convention, dans le cadre du plan « jetons moins et trions ce qu'il reste »,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'engager sur la totalité des actions proposées, par la signature de la convention et désigne M Alain BEAUFEY référent du Conseil Municipal.

Avis favorable des membres de l'intercommission.

TRAVAUX-AMENAGEMENT : POSITIONNEMENTS DE BANCS DANS LA COMMUNE ET

TRAVAUX DIVERS : A l'unanimité, le Conseil Municipal définit les emplacements suivants pour la pose de bancs dans la commune : 1 à l'entrée du lotissement des Harquettes route de Warnécourt, 1 rue du Moulin, 2 à la Maladrerie dont 1 à remplacer, 1 rue des Ecolières, 1 Chemin de Montigny aux Bois, 1 Chemin des Aulnes.

Avis favorable des membres de l'intercommission .

SOCIAL : POINTS SUR LES NAVETTES TAXI-COURSES, LES COURS INFORMATIQUES ET

REFLEXION SUR LES ANIMATIONS INTERGENERATIONNELLES :

Madame Noëlle COHIDON, Adjointe en charge du social, informe les élus :

- * du fonctionnement du service « taxi-courses » accueillant 6 personnes par voyage,
- * de la reprise des cours informatiques à l'espace Bernard Lallement,
- * et d'une réflexion sur le thème « animations intergénérationnelles » s'orientant par exemple sur un atelier jeux de société.

ANIMATION : PLANNING DES MANIFESTATIONS 2022. :

Monsieur Alain SOHIER, Conseiller Municipal en charge de l'animation donne lecture du planning 2022, avec indication du voyage des Anciens le 20 mai et de la mise en place du nouveau bureau de la Jeunesse de Prix-lès-Mézières.

La Commission animation se réunira le 08 mars à 18 H.

COMMUNICATIONS DE M LE MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- * de la naissance d'un enfant d'un agent,
- * de l'attribution du label « Ville Internet @ 2022 » par le Jury du 23 ème Label National Territoires, Villes et Villages Internet le 03 février.
- * de l'approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation par arrêté préfectoral du 13 janvier 2022 et de sa mise à disposition du public.
- * d'un atelier animation « fabrication de nichoirs à oiseaux » samedi à la salle du Lavoir
- * et demande aux élus de s'inscrire sur le planning des permanences des prochaines élections.

Séance levée à 19H30